



Bourse de recherche

Projet de maîtrise

APPEL DE CANDIDATURES

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec (l'Ordre) décerne annuellement **deux bourses** pour des projets en voie de réalisation dans le cadre d'un programme d'études de maîtrise en recherche présentant un intérêt particulier pour l'ergothérapie. Les projets réalisés dans le cadre d'un diplôme de nature professionnelle ou appliquée ne sont pas admissibles.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- * **Pertinence** : le projet d'étude démontre qu'il répond à un besoin des ergothérapeutes dans leur pratique et qu'il aura des retombées concrètes sur les compétences des ergothérapeutes ;
- * **Originalité** : le projet d'étude démontre qu'il explore de nouvelles avenues, qu'il s'intéresse à des problématiques contemporaines encore peu investies par la recherche en ergothérapie ou qu'il aborde un sujet connu d'une manière novatrice ;
- * **Clarté des objectifs** : le projet d'étude démontre clairement les objectifs et les résultats attendus ;
- * **Faisabilité du projet** : le projet est réalisable en terme de ressources humaines et matériel. L'ampleur de ce projet est en cohérence avec un projet de maîtrise ;
- * **Rigueur scientifique** : la relation du problème avec les écrits scientifiques et cliniques est clairement démontrée et le devis de recherche, le cadre conceptuel et la méthodologie sont appropriés et cohérent avec les objectifs ;
- * **Qualité de la présentation** : les documents soumis sont écrits de manière concise, précise et conforme aux règles édictées à l'appel de candidatures. La qualité de la langue est adéquate (vocabulaire, grammaire, syntaxe).

PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE

La période de mise en candidature pour la Bourse de recherche (projet de maîtrise) s'étend du **1^{er} novembre au 1^{er} décembre**.

DOCUMENT DE MISE EN CANDIDATURE

Le document de mise en candidature doit comprendre les éléments suivants :

- * Le formulaire de mise en candidature qui se trouve sur le site Web de l'Ordre, à la page « Mise en candidature » (Accueil > Ergothérapeutes > Prix, bourses et subventions > Mise en candidature) ;
- * Sur un document distinct, ne comportant que le titre du projet (ce document doit demeurer anonyme), décrire le projet d'étude (2 pages maximum) en se basant sur les

critères d'évaluation mentionnés précédemment ; les références peuvent être intégrées à part ;

- * Une lettre d'intention d'une page maximum qui aborde la motivation du candidat, l'originalité du projet et qui situe le projet de maîtrise dans le parcours professionnel ;
- * Une lettre de recommandation du directeur de recherche d'une page maximum qui aborde la faisabilité du projet.

L'ensemble des documents doit être à interligne et demi (1,5) avec une police Times New Roman de 12 points et des marges de 2,54 cm. Toute partie de texte excédant la limite de pages sera omise par le jury. Les projets de recherche soumis peuvent être rédigés en français ou en anglais.

NATURE DE LA BOURSE

Deux (2) bourses d'une valeur de 1 500 \$ chacune.

Le jury peut décider de recommander qu'aucune bourse ne soit attribuée dans le cas où les projets présentés ne répondent pas de façon satisfaisante aux critères d'évaluation.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

- * Être ergothérapeute et membre de l'Ordre ;
- * Les membres du jury ne peuvent poser leur candidature ;
- * Le lauréat ne peut recevoir deux (2) fois la même bourse.

ENGAGEMENT DU LAURÉAT

- * Rédiger une fiche descriptive de son projet pour publication par l'Ordre (cet article devra permettre aux cliniciens touchés par la problématique de comprendre les retombées concrètes des résultats obtenus sur leur pratique). Ce résumé pourra être publié par l'Ordre sous quelque forme que ce soit, incluant toute diffusion sur le Web, et ce dans le but d'informer les membres de l'Ordre des résultats du programme de bourses ;
- * Présenter ses résultats lors d'un congrès-colloque ou d'un autre événement de son choix ;
- * Faire mention de la Bourse de recherche lors de présentations ou de publications des résultats du projet ;
- * Réaliser le projet dans les 24 mois (2 ans) suivant l'émission du chèque de la bourse.

Le lauréat sera invité l'année suivante à participer au jury de la Bourse de recherche (projet de maîtrise).

Le candidat doit retourner son document de mise en candidature à l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, à l'attention de **Catherine Roberge – robergec@oeq.org**, au plus tard le **1^{er} décembre 2021 à 23 h 59 par courriel** (la date d'envoi du courriel détermine la validité des documents de mise en candidature).



FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Nom du candidat : _____

Numéro de permis (OEQ) : _____

Adresse (résidence) : _____

Adresse (travail) : _____

Téléphone (résidence) : _____

Téléphone (travail) : _____

Adresse courriel : _____

Nom du supérieur immédiat : _____

Téléphone (travail) : _____

Adresse (travail) : _____

Adresse courriel : _____

Université d'attache : _____

Titre de votre projet de recherche : _____

Nom du (des) directeur(s) de recherche : _____

Téléphone (travail) : _____

Adresse (travail) : _____

Adresse courriel : _____

Programme d'études supérieures dans lequel vous êtes inscrit :

Échéancier de réalisation : _____

Signature : _____ **Date :** _____

Pour les fins du présent formulaire, le fait pour le demandeur d'inscrire son nom ci-dessus équivaut à sa signature.

Les renseignements recueillis par l'entremise du présent formulaire sont nécessaires à l'objet du dossier, à savoir l'évaluation des candidatures en vue de l'attribution de la Bourse de recherche projet de maîtrise, et ne seront utilisés qu'aux fins pertinentes à cet objet. Ils seront accessibles au personnel autorisé de l'Ordre ainsi qu'à toute autre personne autorisée à les recevoir en vertu de la loi.

Ces renseignements seront insérés dans un dossier détenu au siège social de l'Ordre. Vous pouvez avoir accès à votre dossier et y faire rectifier des renseignements. Pour ce faire, prière de faire parvenir au secrétaire de l'Ordre une demande écrite en ce sens.

Réservé à l'OEQ : _____

N° du candidat : _____